

# Séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

~~~~~

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> décembre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars-les-Bois sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 24 novembre 2021.

## **Présents :**

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric  
Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe  
Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice et FAYS Dominique  
Délégué absent: M. CHALIFOUR Robert

**Consultants absents :** MM. COUSIN Jean-Noël, HANCOCK Christopher et FRANÇOIS Damien.

M. Éric BUINIER a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Modification des statuts du SIVOM (article 6 sur la représentativité)**
- **Changement des cycles de travail des agents**
- **Révision de l'enveloppe globale de la prime annuelle des agents**
- **Rectification de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents**
- **Modifications budgétaires**
- **Questions diverses**

=====

## **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021 à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

## **2- Matériel**

### a) La balayeuse Urbanet

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'attelage de la balayeuse qu'il a fabriqué est fini et que des essais concluants ont été réalisés malgré l'état boueux des routes. Il faudra cependant acheter un balai latéral flottant plus souple.

### b) Tracteurs

Il y a toujours le relevage avant à monter sur le tracteur Lamborghini de Migron.  
Lors des broyages à Migron, le tracteur Lamborghini de Villars a connu un problème de fuite hydraulique qu'il faudra nécessairement faire colmater. Il sera confié aux Ets Thouard après les travaux pour ce problème là et celui de la trompette à changer après obtention d'un devis en début d'année 2022.

M. Patrick ROUDIER signale que l'embrayage du tracteur du Seure est très dur, il est d'origine (20 ans). Il va lui aussi faire l'objet d'un devis en janvier 2022 provenant des Ets Thouard.

c) La goudronneuse

M. Alain POTTIER rappelle que l'embrayage du moteur de la goudronneuse est défectueux. Avant de demander un devis à SAVIA en janvier 2022, il faudrait la remettre en route, brancher le compresseur d'atelier pour purger les tuyaux.

### **3- Travaux en commun**

a) les broyages :

Les broyages se sont terminés au Seure le 4 novembre et ont commencé à Migron le 8 novembre avec 2 agents (Jean-Paul et JérémY) en donnant la priorité aux fossés de champs et devraient se terminer mi-décembre.

Afin de permettre un meilleur échelonnement dans les broyages dans le temps, peut-être ces travaux devraient-ils commencer plus tôt dans l'année, vers le 15 août ? comme le suggère M. Fabrice BARUSSEAU.

b) les décorations de Noël :

Les communes de Migron et du Seure ont vérifié le bon fonctionnement des guirlandes électriques. Il a été convenu que ces décorations et autres appareils soient accrochés à Migron les 1<sup>er</sup> et 2 décembre et à Villars et Le Seure à partir du 6 décembre. Le 2 décembre, si la météo le permet, la nacelle sera montée sur le Deutz.

### **4- Modification des statuts du SIVOM (article 6 sur la représentativité)**

Article 6 des statuts déposés en sous-préfecture de Saintes le 21 juin 1990 : « Le Syndicat est administré par un comité composé de 3 délégués de chacune des communes. Le comité se réunit au moins 1 fois par trimestre ».

M. le Président évoque le souhait de Mme Agnès POTTIER, maire de Migron, voir sa commune représentée au SIVOM par un délégué supplémentaire.

La question à débattre porte alors sur la tenue de séance du Comité syndical à 10 au lieu de 9 délégués-soit : 4 pour Migron, 3 pour Villars et 3 pour le Seure.

En cas de désaccord, Mme Agnès POTTIER a la possibilité de solliciter le Préfet de Charente Maritime pour qu'il tranche sur ce sujet.

En cas d'accord, une délibération doit être prise dans chaque commune approuvant la modification de l'article 6 des statuts du SIVOM.

M. Fabrice BARUSSEAU répond que le changement demandé ne le dérange pas, mais qu'il n'y voit aucun intérêt. Le vote a toujours été collégial et espère que ça va continuer. Si Madame Agnès POTTIER se base sur les clés de répartitions de population et de surface, cet argument est à rejeter car elles n'ont pas changé depuis la création du SIVOM en 1990. En effet, cela permettrait la représentativité de Migron par 4 délégués mais réduirait celle de Villars et du Seure à 2 chacun...et entraînerait le désaccord ferme de ces dernières.

Mme Sylvie CHURLAUD, appuyée par M. Philippe CHASSERIEAU, refuse catégoriquement ce changement dans la mesure où aucune obligation ne l'y contraint.

La question de la modification de l'article 6 des statuts du SIVOM ne donnera pas lieu au vote car Mme Agnès POTTIER retire sa demande devant l'absence d'unanimité.

### **5- Changement des cycles de travail des agents**

Monsieur le Président rend compte du planning annuel des agents techniques en soulignant que travailler 8 heures par jour pendant 7 mois (d'avril à octobre inclus) nécessitent de prendre 19 RTT pour satisfaire à l'obligation légale de travailler 1 607 heures par an (35 heures/semaine). Accumulés en fin d'année, les agents sont à pied d'œuvre 3 ou 4 jours par semaine en octobre,

novembre et décembre ; ce qui pose problème pour les travaux en commun- et notamment les broyages. Par conséquent, M. Alain POTTIER propose de remplacer les périodes de 8 heures par 7,5 heures, ce qui réduirait le nombre de RTT à 7,5 par an.

Passer de 19 jours de RTT par an à 7,5 ? Monsieur le Président et les vice-présidents devront conjointement soumettre le projet aux agents. Il est spécifié que ce chiffre de 7,5 sera négociable jusqu'à 10 heures en cas d'opposition des agents.

#### **6- Révision de l'enveloppe globale de la prime annuelle des agents**

Il est distribué aux délégués présents la grille des primes attribuée aux agents titulaires à l'issue des entretiens professionnels en décembre 2021 (la première prime a été octroyée en 2015).

#### **Grille d'attribution de la prime : (+5 % par rapport à 2019)**

| Moins de 30 points     | Pas de prime | Variation |
|------------------------|--------------|-----------|
| Entre 30 et 39 points  | 170 €        |           |
| Entre 40 et 49 points  | 341 €        | +50 %     |
| Entre 50 et 59 points  | 682 €        | +50 %     |
| Entre 60 et 65 points  | 766 €        | +12 %     |
| Entre 66 et 69 points  | 858 €        | +12 %     |
| Entre 70 et 75 points  | 961 €        | +12 %     |
| Entre 76 et 79 points  | 1 076 €      | +12 %     |
| Entre 80 et 85 points  | 1 205 €      | +12 %     |
| Entre 86 et 89 points  | 1 349 €      | +12 %     |
| Entre 90 et 95 points  | 1 511 €      | +12 %     |
| Entre 96 et 100 points | 1 692 €      | +12 %     |

Sur une suggestion de M. Fabrice BARUSSEAU, la question porte sur la manière de mieux récompenser financièrement les agents méritants afin de les garder au sein de leur commune et du Sivom. À ce jour, les agents titulaires ont un salaire modeste compensé par la prime obtenue en fin d'année.

M. Fabrice BARUSSEAU lance alors l'idée de mettre en place le RIFSEEP -Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel- en définissant un cadre au SIVOM. Pour rappel, ce régime se compose de :

- l'IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise : elle valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle. Elle revêt un caractère obligatoire.

- le CIA : Complément Indemnitare Annuel : il tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Le CIA est facultatif et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

L'assemblée entière est d'accord pour se lancer sur le chantier du RIFSEEP début 2022 avec effet rétroactif.

#### **7- Rectification de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents**

M. Alain POTTIER apprend à l'assemblée que le dossier de saisine du Comité technique portant sur la participation de l'employeur à la protection Prévoyance « Maintien de salaire » n'est pas recevable car un montant fixe doit être calculé à la place du pourcentage.

Il est distribué et expliqué à tous les délégués présents un tableau portant proposition pour la participation fixe et annuelle du SIVOM pour les 5 agents intéressés.

## PROPOSITION POUR LA PARTICIPATION ANNUELLE 2022

| PREVOYANCE "Maintien de salaires" |                   |                           |       |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------------|-------|
| Agents                            | Cotis. Agent      | Proposition<br>Part SIVOM |       |
|                                   |                   | en €                      | en %  |
| Stéphanie (IM 380)                | 219,96            | <b>74,40</b>              | 33,82 |
| Jean-Paul (IM430)                 | 501,00 €          | <b>150,00</b>             | 29,94 |
| Florian (IM337)                   | 398,40 €          | <b>115,00</b>             | 28,87 |
| Sara (IM403)                      | 504,96 €          | <b>140,00</b>             | 27,72 |
| Jérémy (IM336)                    | 403,08 €          | <b>115,00</b>             | 28,53 |
| <b>Total</b>                      | <b>2 027,40 €</b> | <b>594,40</b>             | 29,32 |

proratisé à 20 h

Prise en charge de base par le SIVOM

105 € annuels par agent

### **Critères de modulation**

|                      |         |    |
|----------------------|---------|----|
| <u> salaire (IM)</u> | <=345   | 10 |
| (Indice majoré)      | 345/365 | 15 |
|                      | 366/391 | 25 |
|                      | 392/417 | 35 |
|                      | 418/442 | 45 |
|                      | >443    | 50 |

Avec l'accord de tous les membres présents, le SIVOM peut alors saisir le Comité Technique pour approbation de cette proposition. Le prochain Comité est prévu le 10 février 2022.

### **8- Modifications budgétaires**

La prévision budgétaire du chapitre Dépenses générales n'est pas suffisante pour faire aux dépenses de novembre et décembre 2021. Il convient par conséquent de voter le crédit supplémentaire suivant :

| Comptes      | Intitulés des comptes                                  | Crédits supplémentaires<br>à voter |                 |
|--------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------|
|              |                                                        | Dépenses                           | Recettes        |
| 7718         | Autres produits exceptionnels sur opération de gestion |                                    | 4 571,16        |
| 61558        | Entretien matériel                                     | 4 571,16                           |                 |
| <b>TOTAL</b> |                                                        | <b>4 571,16</b>                    | <b>4 571,16</b> |

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter l'ouverture de crédits indiquée dans le tableau ci-dessus.

Mme Sylvie CHURLAUD propose d'augmenter le budget en 2022.

## 9- Questions diverses

M. Dominique FAYS se demande quel sera l'emploi du temps des travaux en commun des agents en janvier. Doit-on regrouper le personnel et procéder à la taille des arbres ?

M. Patrick ROUDIER pense qu'il serait préférable de se mettre à jour dans chaque commune et bien commencer l'année.

Mme Sylvie CHURLAUD relate la visite de l'expert Elex envoyé par Groupama le 22 novembre 2021 dans l'affaire du portail endommagé par le passage du rotofil chez M. De Sousa, 3 rue des Rosiers au Seure.

La date des vœux à Migron est fixée au vendredi 7 janvier et à Villars au lundi 10 janvier 2022.

La date au Seure n'est pas encore prévue.

---

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 5 janvier 2022 à 19h00  
à la mairie du Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 21 heures et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Philippe CHASSERIEAU

Les Membres du comité syndical,

Agnès POTTIER

Fabrice BARUSSEAU

Sylvie CHURLAUD

Éric BUINIER

Dominique FAYS

Patrick ROUDIER